

Citation : **Emig C. C. 2018. Osthaim et l'origine toponymique et historique du village alsacien Ostheim (Haut-Rhin). Nouveaux eCrits scientifiques, NeCs_03-2018, p. 1-14.**

http://paleopolis.rediris.es/NeCs/NeCs_03-2018/

© sous licence *Creative Commons* [CC BY-NC-ND 3.0]

Osthaim et l'origine toponymique et historique du village alsacien Ostheim (Haut-Rhin)

Christian C. Emig

Brachnet, 20 rue Chaix, F-13007 Marseille

Email : brachnet@aliceadsl.fr

Résumé

En 785, le nom « Osthaim » apparaît pour la première fois pour une *villa & marca* carolingienne, sise sur le ban de l'actuel village alsacien nommé Ostheim, à une dizaine de km au Nord de Colmar. Le document concerne sa donation à l'abbaye de Fulda par le comte Hugues II, propriétaire du lieu. Ce dernier appartient à l'illustre famille des Etichonides, ducs d'Alsace, issue de la noblesse franque à l'époque mérovingienne ; son arbre généalogie est figuré : il est le neveu de Sainte-Odile, patronne de l'Alsace, et, son grand-père, oncle et cousin étaient ducs d'Alsace. Osthaim, figurant Ostheim sous dès le début des années 800, est un mot composé celtique : *ost* signifiant au bord d'une rivière et *haim* (ou *heim*) la maison ; la rivière est la Fecht dont le nom est aussi d'origine celtique. Ultérieurement, en 997, Ostheim fait l'objet d'une donation à l'abbaye d'Ebersmünster (Ebersheim). Des fouilles récentes ont confirmées cette présence à la sortie Nord d'Ostheim au confluent de l'Altenbach avec la Fecht. Des diverses structures architecturales ont été découvertes permettant une restitution du site attribué à Osthaim, marquant ainsi l'emplacement primitif du village actuel d'Ostheim. Ces fouilles ont aussi révélées de la présence humaine sur ce site dès la Protohistoire (au Néolithique), puis, à l'âge du Bronze correspondant à la présence de la civilisation celtique.

Introduction

C'est dans un document daté du 18-19 juin 785 du calendrier Julien, que le nom « Osthaim » apparaît pour la première fois : celui d'une *villa* (en latin) carolingienne, sise sur le ban de l'actuel village alsacien nommé Ostheim, à une dizaine de km au Nord de Colmar (Fig. 1). C'est parce que plusieurs auteurs ont mentionné « Osthain » que des recherches sur la toponymie du lieu ont commencé, car l'étymologie de ces deux mots n'est pas la même et aussi pour identifier le propriétaire de cette *villa*. D'autre part, des fouilles archéologiques récentes (dans les années 2010) viennent corroborées ce document, tandis que des données généalogiques permettent de mieux connaître la dynastie du propriétaire-donateur, celle de l'illustre famille des Etichonides, ducs d'Alsace, issue de la noblesse franque à l'époque mérovingienne. C'est en rassemblant cet ensemble de données qu'il est maintenant possible de proposer une origine toponymique¹ et historique du lieu Ostheim.

Le document et l'étymologie du lieu

Le document, daté du 18-19 juin 785 du calendrier Julien, est une donation en faveur de l'abbaye de Fulda, fondée en 744, sise en Hesse, entre Francfort-sur-Main et Cassel (Fig. X), faite par le propriétaire des lieux nommé Hugues II, fils de Etichon I ou Haicho († après 723), de l'illustre famille franque des Etichonides. Deux autres lieux sont cités : Choneshaim (devenu Künheim, aujourd'hui Kunheim) et Rigoltesberg (près d'Ingersheim) (voir Stoffel, 1868). Ces deux dernières localités ont été attribuées par quelques auteurs, de façon erronée, à d'autres lieux, respectivement à Kientzheim et à Sigolsheim, deux villages sis à quelques centaines de mètres l'un de l'autre (Fig. 2) ; en ce dernier lieu, existait un monastère

¹ Toponymie = ensemble, système formé par les noms de lieux d'une région ou d'une langue ; = étude linguistique des noms de lieux, d'une région ou d'une langue, du point de vue de leur origine, de leur transformation, ou de leur signification (TLFi, 2017).

(Oberhof) qui aurait été donné à l'abbaye d'Ebersmünster par Charlemagne.



Fig. 1. - Localisation des fouilles (en rose) au Birgelsgärten², lieu où se situait Osthaim ; le cadre de la figure correspond à une surface d'environ 400 ha. À noter que le hameau Altenheim, mentionné sur la carte Cassini, a aujourd'hui disparu.



Fig. 2. - Localités (noms actuels) citées en Alsace. À comparer avec la Fig. 9 (carte politique de l'Empire des Francs entre le VI^e et X^e siècle).

Le texte (en latin – facsimilé : Fig. 3, 4) de cette donation a été publié par Schannat (1724) et Grandidier (1787). La transcription correcte du lieu est bien Osthaim ou Ostheim (Fig. 3-5) -et non Osthain, probablement une erreur de lecture- (Schannat, 1724, p. 38-39 ; Grandidier, 1787, p. 43-44 ; Stengel, 1956) (Fig. 3-4). On le retrouve sous Ostheim dans les années 800 (Schannat, 1724, p. 398, 404 et 420) (Fig. 5). Le texte précise *in villa & in marca denominata Osthaim*, ce qui signifie, à cette époque francique, qu'il s'agit d'une ferme, voire d'un ensemble de fermes avec leurs habitations rurales, ainsi que le territoire situé en bordure et voisinage (définition de *marca* selon le DMF, 2015). Il est intéressant de noter que le mot village vient du latin médiéval *villagium*, vers le XI^e siècle, défini comme un groupe d'habitations rurales, qui est lui même dérivé de vil(l)e, signifiant ferme, du latin *villa* (= maison de campagne, ferme, métairie...). En Alsace, *villa* sera remplacé par *Dorf* (= village) du vieux haut-allemand (*Althochdeutsch*) qui apparaît vers cette époque ; à l'origine, *Dorf* ne distinguait pas entre une seule et plusieurs fermes.

Selon l'explication fournie par Bullet (1753), Osthaim ou Ostheim est un mot composé en celtique (Fig. 6) : **ost** signifiant au bord d'une rivière et **haim** (ou heim) la maison – ce qui explique l'usage de l'une ou l'autre des forme. La rivière est la Fecht dont le nom est aussi d'origine celtique (Fig. 6). Aussi une interprétation étymologique d'Osthain/Ostheim à partir d'un dictionnaire allemand (francique ou alémanique) s'avère erronée, suggérant : *Ost* signifiant août ou période de récolte, ou bien, Est ou aube par

² Suivant les recommandations typographiques françaises récentes, les noms allemands sont écrits avec l'Umlaut et non avec l'écriture alternative française, ici ae.

rapport au lever du soleil ; et *Hain* mot masculin francique signifiant *nemus* = bois ou forêt renfermant des pâturages ; *lucus* = bois sacré ; *Hain* est une forme ancienne de *Hagen* pouvant aussi signifier verger.

Ex Pistor.
lib. II. p. 504.
collat. cum
Vet. Cod.
MSS.
Anno 785.

LXXVI.

*Traditio Huchi de Pago Alsatia, qua Possessiones suas
in Ostheim Chonesheim & Rigoltesberg, Largitur.*

Oportunum est unicuique dum in hoc mortali Corpore vivit, de futura vita ubi immortaliter perpetueque vivere sperat, dum licet, cogitare: ideoque Ego HUCHUS, dono pro Remedium animæ meæ, seu pro anima Filii mei HAHICHONI, ac pro æterna Indulgentia peccatorum nostrorum, ad monasterium, quod dicitur Fulda, quod est in Honore Sancti Bonifacii & Sancti Salvatoris in Pago qui dicitur Grapfeld, ubi in Dei Nomine BAUGULFUS Abba, vna cum Monachis suis, ibidem consistentibus, Regulariter degere videntur, donatumque in perpetuum esse volo, hoc est in Pago Alfacinse in villa & in marca denominata Ostheim. in Chôneshaim, id est cum terris, domibus, edificys acolabus, mancipys, vineis, filvis, arealis, Campis, pratis, Pascuis, aquis aquarumque decursibus, quantumcunque in ipsa marca homini meo Baturico, condonavi in Beneficium, cum omni adjacentia ad ipsum Beneficium pertinente, totum & Integrum, in ipsa marca Onchifasheim vinea I. quam ipse in Beneficium habuit, in Loco qui dicitur Rigoltesberg, ea ratione, vt ipsa casa Dei & Successores eius hec habeant, teneant & quicquid exinde facere voluerint, Liberam habeant potestatem: si quis vero, quod fieri non credo, si Ego ipse, vel heredes mei, vel vlla opposita Persona extranea, qui contra hanc Donationem a me factam venire temptaverint aut inrumpere voluerint,

Traditiones Fuldenses.

39

rint, tunc inferant vobis, & vestris successoribus, cogente Fisco, auri Libras X. argenti pondera X. coactus exsolvat, & quod repetit evindicare non valeat, sed præfens Donatio, omni tempore firma sit cum stipulatione subnixa. actum ad Phadrebrunnen XIII. Kal. Julii Anno XVII. Regni Domini nostri KAROLI Regis † Signum Hugues, qui hanc Donationem seu Testamentum fieri rogavit † Vuiderici. † Vuinihardi † Vuiloni † Herigerni † Hamerici † Oatichoni. † Vuoltberti † Hrohfridi † Adalberti.

Fig. 3. – Fac-similé d'un extrait des p. 38-39 de Schannat (1724).

Tit. 89 & 90.

Anno 785. 18. & 19. Junii.

CHARTAE duae Huchi, qui pro animâ suâ & animâ filii sui Hahichonis Abbatiae Fuldensi & ejus Abbati Baugolfo concedit bona cum mancipiis sita in pago Alfacinse in villis & in marcis denominatis, in Ostheim (Ostheim) & in Coneshaim (Kunenheim) . . . & in ipsa marcha Onchifashaim, (forte
F 2

XLIV

PIECES JUSTIFICATIVES

Dürren-Ensisheim) in loco qui dicitur Rigoltesberg. Actum ad Phadrabrunno (forte Pfaffenbrunu) publice XIV. (XIII.) Kal. Julii, an. XVII. regni domini nostri Karoli Regis.

Ex veteri Codice Ms. Abbatiae Fuldensis noni seculi ambas edidit Schannat *traditionum Fuldensium* num. 75. & 76. pag. 38. Secundam jam retulerat Pistorius, in *script. rer. German. lib. 2. pag. 504.*

Fig. 4. - Fac-similé d'un extrait des p. 43 et 44 de Crandidier (1787).

*OSTHEIM
Corp. Trad.
num. 182.

IV. Ostheim. *

Hujus loci mentio fit in Charta Waldmanni qua ad annum DCCCIII. donat „S. Bonifatio quidquid, inquit, Vuolfmunt Filiae suae Vuichmout Conjugi meae, „in Pago Paringe in villa Ostheim hæreditaverat.

Fig. 5. - Facsimilé d'un extrait de la p. 420 de Schannat (1724).

O S T E N.

Au bord d'une rivière. *Ot*, en composition *Os*, bord. *Tan*, en composition *Ten*, rivière.

O S T H A I M.

Au bord d'une rivière. *Ot*, bord. *Ham*, *Heim*, habitation.

L E F E C H T ou F E C H.

Feacha, *Faconna* dans les anciens monumens, se partage en deux bras pendant un long espace de son cours, & se jette dans l'ill par deux embouchures. *Fach*, *Fech*, coupé. On ajoute *On*, rivière, au second nom : on le sous-entend dans le premier.

Fig. 6. - Fac-similé d'extraits des p. 229 et 237 de Bullet (1753).

Au sujet de l'usage du celtique, c'est à partir VII^e-V^e siècle avant J. C. que la présence des Celtes est mentionnée en Alsace, marquant la limite occidentale de leur domaine originel. Au cours du I^{er} siècle avant J. C. commença l'envahissement par des peuplades celto-germaniques, parmi lesquels les Suèves avec leur chef Arioviste (un Celte dont le nom exact est *Ariovistos*), qui, avec leurs alliés, furent ensuite vaincus par les Romains avec Jules César en 58 avant J. C., entraînant une cohabitation au sein de la population. La germanisation de l'Alsace commence vraiment avec l'arrivée des Alamans vers la fin du IV^e siècle, puis des Francs un siècle plus tard. Le celtique et le latin sont progressivement remplacés par un dialecte alémanique (Althochdeutsch, aussi nommé dialecte bas-alémanique, niederallemannisch Dialekte). L'Alsacien actuel en est issu. Seul l'extrême nord de l'Alsace à un dialecte francique (Altfränkisch ou plus précisément südfränkische Dialekte), la limite linguistique étant la rivière Seltz, tandis que, dans le Sud de l'Alsace et en Suisse, le dialecte est le haut-alémanique. L'alsacien est l'extension la plus occidentale de l'alémanique (connu dans sud-ouest de l'Allemagne et Suisse germanophone ; Emig, 2012).

Au X^e siècle, Ostheim est cité dans deux *diploma* (traduit du latin par : acte officiel ; en allemand : *Urkunde*) de l'empereur Otto III, rapportés dans des ouvrages reproduisant ces décrets avec des commentaires (Grandidier, 1787 ; Sickel, 1893) : il s'agit d'une donation de deux sœurs au couvent d'Ebersheim, sis sur une île de l'Ill, c'est l'ancien nom de l'abbaye d'Ebersmünster. Le premier acte est daté du 1^{er} mai 987 et reproduit par Grandidier (1787), en fac-similé en Fig. 7 : il mentionne qu'il s'agit d'un acte supposé de l'empereur, contenant des données supposées et mensongères, sans préciser lesquelles sinon faire référence à un de ses autres livres. D'après Sickel (1893, p. 860 – n°426), il s'agirait du travail d'un faussaire fait d'après l'acte de 997, modifié et antidaté. Différents actes faits par des faussaires ont été découverts à l'abbaye d'Ebersheim (Ebersmünster) et étudiés par Wentzcke (1910), Hirsch (1934), Wilsdorf (1960, 1967), montrant que les faussaires et la fabrication de faux actes venaient souvent des institutions elles-mêmes ; les exemples sont nombreux, comme le faux testament de Sainte Odile (Tableau 1) fabriqué à l'abbaye de Niedermunster (créé par cette sainte) au XII^e ou XIII^e siècle.

Le deuxième acte est du 1^{er} mai 997 (Fig. 8) et n'est pas contesté ni par Grandidier (1787), ni par Wentzcke (1910) ; cependant, Sickel (1893, p. 694 – n°274) remarque que de part certaines références historiques, l'acte a été en fait rédigé en l'année 998 et en février et il argue aussi qu'il n'est pas possible de distinguer en quoi la liste des possessions diffère sur ces deux documents. Dans les deux actes, un bien est mentionné à Ostheim et donné à l'abbaye d'Ebersmünster (Ebersheim), mais sans plus de précision. Le but du faussaire, probablement un moine de l'abbaye, était d'antidater l'acte de 997, reste à déterminer la raison exacte.

Nota : un hameau nommé **Ostein** (aussi cité sous Osthaim, Hosthaim ou Hostheim) est sis près d'Isenheim (Fig. 2) – aujourd'hui Issenheim (Stoffel, 1868), un lieu occupé par des Celtes depuis l'âge du Bronze : il est mentionné pour la première fois en 811, dans un acte attribuant des terres situées à Osthaim à l'abbaye de Murbach ; cette dernière a été fondée en 727 par le comte Eberhard d'Eguisheim, fils d'Etichon/Adalric (665-722), duc d'Alsace et petit-fils d'Etichon I^{er}. Le hameau a été abandonné et est tombé en ruine vers le milieu du XVIII^e siècle, ainsi que son château, construit par les nobles von Ostein (ils ont pris le nom du lieu) vers le XII^e siècle, au bord de la Lauch – ce lieu est aujourd'hui, sur le ban d'Issenheim, et il ne subsiste plus que la rue d'Ostein et la rue du château.

Pages suivantes :

Fig. 7. – Fac-similé des p. 154 et 155 de Grandidier (1787).

Fig. 8. – Fac-similé des p. 180 et 181 de Grandidier (1787).

Tit. 323.

Anno 987. 1. Maii.

Diploma supposititium Ottonis Imperatoris, quo confirmat donationem factam à duabus fororibus Wulthilde & Herefinde Abbatiae Aprimonasteriensi.

Ex Membranâ ejusdem Abbatiae. (a)

IN nomine sancte & individue Trinitatis, Oddo Romanorum Imperator Augustus primus. Auribus fidelium regni nostri intimamus, quod venerabilis Bauderius Abbas de Cenobio, quod Novientum sive Ebersheim nominatur, situm super Illam fluvium, in pago Alfaciense, in Episcopatu Argentinenfis, in comitatu Henrici comitis, thronum clementie nostre cum fratribus suis adiit, rogans ut aliquod munus benevolentie nostre eidem supradicto Monasterio conferremus: Cujus petitionem nos solita pietate nostra compleri promissimus. Petiit namque, ut allodia, que venerabiles & ingenuedue sorores Wulfhilt & Herefint eidem supradicto monasterio ob honorem domini nostri Jesu Christi & sanctorum Apostolorum Petri & Pauli, sanctique Mauricii Martvris, sociorumque ejus, in quorum honore ipsa ecclesia constructa esse dinoscitur, simulque pro remedio animarum suarum contradiderunt, auctoritate scripti nostri confirmaremus. Dederunt namque in villa Cunenheim (b) quinque mansus cum curte dominica; in Baldovesheim (c) novem mansus cum curte dominica & omnibus appenditiis suis; in Hessenheim (d) unum; in Arcenheim (e) novem cum curte dominica & omnibus pertinentiis suis; in Widensole (f) mansum unum; in Uresheim (g) unum; in Oteratewilre (h) tres; in Ostheim (i) unum; in Onheim (l) duos; in Veltchiriche (m) dimidium; in Rulswilre, (n) mansus duos & insuper vineam duorum jugerum cum curtibus suis & novem mancipiis; in Eateresheim (o) mansus duos censuales ad luminaria ecclesie; & in Mazenheim, (p) sive in banno Sandis (q) decimas allodii sexaginta jugerum cum mancipiis ipsum allodium excolentibus; & in Hundenesheim (r) mansus duos cum curtibus & decimis ipsorum; in Illenchirchen (s) mansus tres, & in Offenheim (t) duos. Constituimus ergo in principum ac fiscalium nostrorum presentia, & per hanc imperialis auctoritatis nostre chartam confirmamus, ut nulli iudicium nostrorum seu secularium, sive spiritualium, vel alicui persone potenti vel inpotenti liceat hanc donationem infringere, vel temerare, sed supradictus

DE L'HISTOIRE D'ALSACE

CLV

Abbas & successores ipsius ipsa allodia potestative possideant. Ad majorem ergo hujus donationis conservationem hanc cartam jussu nostro conscriptam anuli nostri impressione consolidamus & corroboramus. Actum Moguntie palatio publico, anno dominice incarnationis DCCCCLXXXVII, indictione VI., regnante domno Oddone invictissimo Imperatore Augusto, anno sexto regni ejus, in Christi nomine feliciter. Signum domni Oddonis serenissimi Imperatoris Augusti. Ego Willegis Moguntinus Archiepiscopus subscripsi. Ego Widerolphus Argentinenfis Episcopus subscripsi. Ego Henricus Wirceburgensis Episcopus subscripsi. Ego Herebertus cancellarius recognovi. Ego Heremannus Archicapellanus cognovi. Godefridus Dux, Gerhardus Dux, Magnus Dux, Henricus Comes, Lanzo Comes, Goswinus Comes & alii multi testes interfuerunt. Data Kalendas Maii. Ego Gunzo Italicus scripsi.

(a) Suppositionis & falsitatis indicia non pauca demonstrat dissertatio nostra quinta tomi secundi Historiae Gallicae Ecclesiae Argentinenfis, pag. 24 & 25.

(b) Kunenheim. (c) Baltzenheim. (d) Hessenheim. (e) Artzenheim. (f) Widenfol. (g) Urfenheim. (h) Ottersweiler. (i) Orheim. (l) Onenheim. (m) Feldkirch. (n) Rohrweiler. (o) Baldenheim. (p) Matzenheim. (q) Sand. (r) Hindisheim. (s) Illkirch. (t) Offenheim.

Tit. 347.

Anno 997. 1. Maii.

Diploma Ottonis III. Imperatoris, quo factam à duabus sororibus Wulphilde & Herefinde donationem confirmat Abbatiae Aprimonasteriensi.

Ex Apographo tabularii Episcopalis Argentinenfis.

IN nomine sanctae & individuae Trinitatis, Otto divina favente clementia Romanorum Imperator Augustus. Si sanctis ac venerabilibus locis ea quae a fidelibus ipsis collata sunt, nostra imperiali auctoritate confirmamus & corroboramus, procul dubio praesentis vitae & aeternae subsidium adipisci non dubitamus. Idcirco omnium sanctae Dei ecclesiae fidelium nostrorum praesentium scilicet & futurorum noverit universitas, qualiter venerabilis Bayderius Abbas de Caenobio, quod nominatur Novientum sive Ebersheim, quod est situm super Illam fluvium, in pago Alsaciense, cum cuncta congregatione fratrum ibidem Deo devote famulantium, nostram adiit celsitudinem, ut loca quae venerabiles & ingenuae sorores Wulphilt & Herefint eidem supradicto monasterio ob honorem domini nostri Jhesu Christi, & sanctorum apostolorum Petri & Pauli, sanctique Mauriti martiris sociorumque ejus, in quorum honore ipsa ecclesia constructa esse dignoscitur, simulque pro remedio animarum suarum contradiderunt, sub regia scripti nostri auctoritate firmaremus; donata nostrae conferens praesentiae, quae hujusmodi seriem continebant. (a) In villa Cunheim quinque mansus cum curte dominica; in Baldolvesheim novem mansus cum curte dominica & omnibus appenditiis suis; in Hessenheim unum; in Arcenheim novem mansus cum curte dominica & omnibus pertinentiis suis; in Widensole mansum unum; in Uresheim unum; in Oteratewilre tres; in Ottheim unum; in Onheim duos; in Velchiriche dimidium; in Rulswilre mansus duos & in super vineam duorum jugerum cum curtibus suis & novem mancipiis; in Batersheim mansus duos censuales ad luminaria ecclesiae; & in Mazenheim, sive in banno Sanctis decimas sexaginta jugerum cum mancipiis ea excolentibus; & in Hundenesheim mansus duos cum curtibus & decimis ipsorum; in Illenchirchen mansus tres, & in Offenheim duos. Nos vero ob amorem Regis aeterni ac beatorum apostolorum Petri & Pauli, nec non interventu Willigisi Mogontinae sedis Archiepiscopi, ac Widerolfi Argentinenfis ecclesiae praesulis, eorum petitioni assentientes ita fieri decrevi-

DE L'HISTOIRE D'ALSACE CLXXXI

mus, atque sub nostrae tuitionis immunitate per hujus praecepti nostri vigorem omnes praedictas res earumque legales appertinentias conclusimus, imperiali praecipientes auctoritate, ut omnium inquietudine semota ad jam dictum Monasterium libere & securiter perpetim consistant, ac fratrum eorundem tam manentium quam & futurorum usui cotidiano sub Abbatis ordinatione deserviant. Et ut hoc nostrae auctoritatis praeceptum firmum & stabile permaneat, annuli nostri inpressione signare jussimus, manuque propria corroboravimus. Signum domni Ottonis invictissimi Imperatoris Augusti. Heribertus Cancellarius vice Willigisi Archiepiscopi recognovi. Data Kal. Maii, anno dominicae incarnationis DCCCCXCVII., indictione X. anni tertii Ottonis Regni XIV., Imperii secundo. Actum Magontiae feliciter, amen.

(a) Consulantur notae ad Diploma Ottonianum an. 987., supra tit. 323. pag. CLIV. relatum, quae subsequens locorum nomina ad hodiernum usum reducit.

Hugues II, le propriétaire - donateur et sa généalogie

Le propriétaire des lieux et donateur se nomme Hugues II (720-789), comte, époux de Grimhilde (724-756) (Fig. 3, 4 ; Tableau 1). Il est le fils de Eticho (ou Haicho) II (670-†>723), de l'illustre famille franque des Etichonides (Tableau 1). Ce dernier est un frère d'Odile de Hohenbourg, mieux connue sous Sainte Odile, canonisée au XI^e siècle et considérée comme la patronne de l'Alsace.

On dénomme Etichonides les descendants du duc d'Alsace Adalric ou en « mérovingien » *Chatalricus*. Ce prénom avait diverses variantes (Tableau 1) dont Eticho, ce qui conduisit au XVIII^e siècle à former la famille des Etichonides (Wilsdorf, 1967). En Alsace, la dynastie des Etichonides s'étend sur l'époque mérovingienne, puis carolingienne, durant laquelle elle se fonda dans la maison carolingienne, avec disparition du duché d'Alsace, et aussi se prolongea avec les comtes d'Eguisheim. Wilsdorf (1967, p. 33) résume ainsi le point de vue géographique des Etichonides (Fig. 9) : « la famille se fixe en Alsace au VII^e siècle. Elle en sort sous Charlemagne, se meut dans l'empire carolingien, garde un moment un caractère international lors de la dislocation de l'empire, se replie enfin sur sa province lorsque l'horizon politique se rétrécit. »

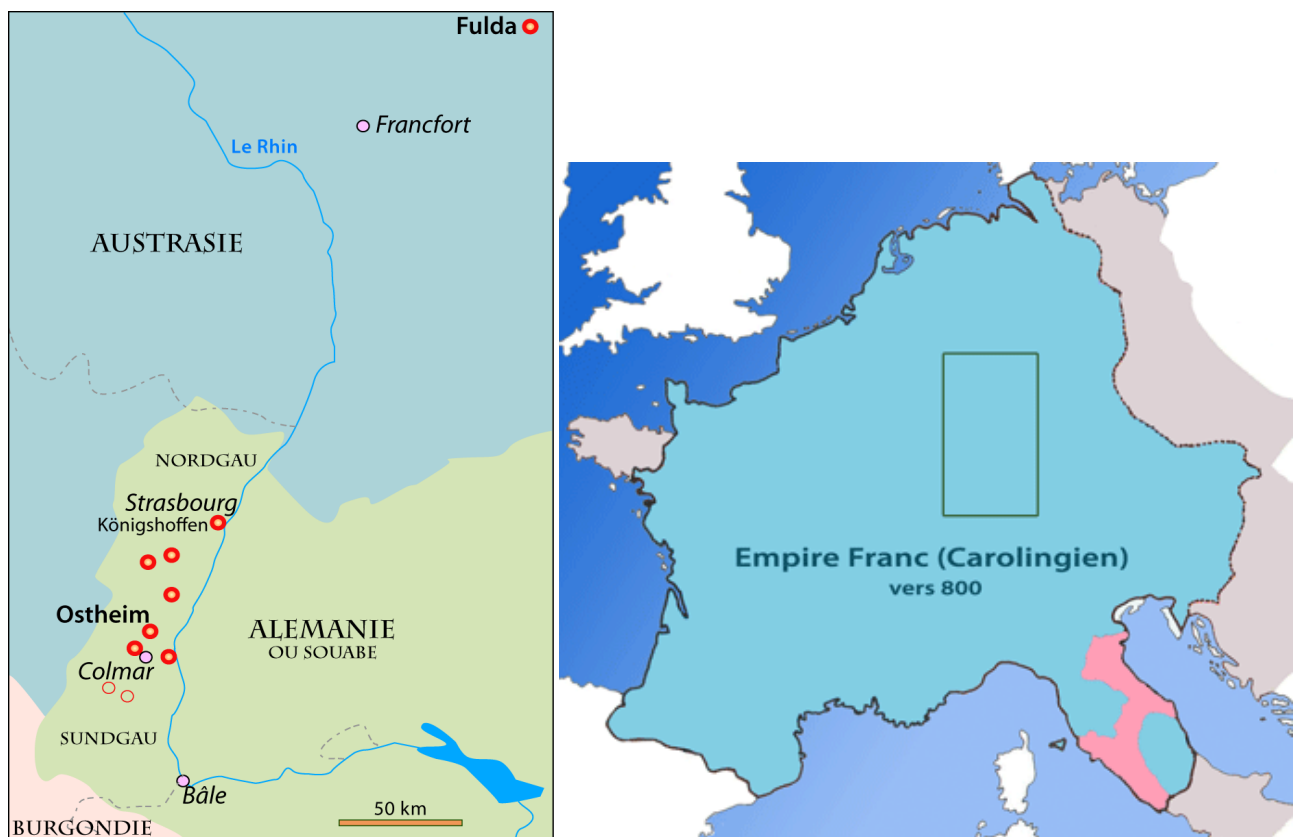


Fig. 9. - Les localités (noms actuels) citées sont replacées dans leur situation sur des cartes politiques de l'Empire des Francs entre le VI^e et X^e siècle (fin de l'époque mérovingienne -jusque vers 750- et durant celle carolingienne - jusqu'à la fin du X^e siècle). Sur la carte de droite, en rose : les possessions de l'église; en grisé: les états tributaires des Francs.

Intégrée au royaume d'Austrasie, l'Alsace devient vers 640 un duché, créé par les rois francs mérovingiens pour assurer sur le Rhin la sécurité face au duché de Saxe-Alémanie puissant et indépendant. Eticho ou Adalric (635-690), un riche propriétaire de lignée franque, originaire de Haute-Alsace, s'installe dans la région d'Obernai ; d'abord duc des Alamans, il devient le troisième duc d'Alsace sous le nom d'Adalric I^{er}, succédant au duc Boniface, vers 662 : il est le fondateur de la dynastie. En 673, il

érige le château de Hohenbourg³, puis, en 680, il y ajoute un monastère, au sommet de ce qui est aujourd'hui connu sous le nom de Mont Sainte-Odile (Fig. 2, 9), car sa fille Odile en devint la première abbesse. Il y mourut.

Tableau 1. - Généalogie de Hugues II (Etochonides). Des années peuvent avoir été calculées ou sont approximatives.

Eticho / Adalric I^{er} [a] (°635 au plateau de Langres - † 20 février 690 au château de Hohenbourg³), duc des Alamans, puis duc d'Alsace ; vers 655 ∞ Berswinde (645-690) qui est la fille de Sigebert III (630-656), roi d'Austrasie.

- Odilia (°662 à Obernai - †vers 720 à Hohenbourg), première abbesse de Hohenbourg, (aujourd'hui le Mont Sainte-Odile), canonisée sous Sainte Odile.
- Adalbert [b] (°662 à Obernai - †722 à Königshoffen [c]), duc d'Alsace ; x Gerlinda de Pfalzel (685-714) ; xx Bathildis.
 - Luitfrid I^{er} (705-767), dernier duc d'Alsace ; ∞ Hiltrude.
- (aujourd'hui le Mont Sainte-Odile), canonisée sous Sainte Odile ;
- Bathichon (675-725), comte ;
- Hugo I (672- >747), comte ; x Hermentruda ; tué par son père et son frère Bathichon.
- Roswinde (°674), canonisée ; chanoinesse, vit avec sa sœur à l'abbaye de Hohenbourg.
- Bereswinda ; x Aribert († 700) (famille des Obotrites).
- Eticho II (670- † après 723), comte de Nordgau ; x Ganna (705-720).
 - Hugo II (ou Huc/Huchus) (720-789) comte ; vers 655 x Grimhilde (724-756).
 - Haicho.
 - Grimhilde (778-813) ; 800 x Leuthard II (750-811), comte de Fézensac.
 - Albericus I^{er} († 747), comte de Nordgau.
 - Etichon (720-776), évêque de Strasbourg.

[a] aussi nommé Eticho, Aticus, Attich, Etih, Chadalricus... - il serait le fils d'Adalric (600-643), duc d'Attoarensis (Plateau de Langres - voir Garnier, 1849) et de Hultrude de Bourgondie (°615) ; selon d'autres sources il descendrait des rois mérovingiens par son père Leudesius (ou Leuthari II), arrière-petit-fils de Clothaire I^{er}. Il fonde l'abbaye d'Ebersmünster sur ses terres dans la moitié du VII^e siècle.

[b] L'empereur Lothaire I^{er} (795-855) a évoqué sa parenté avec Adalbert. En effet, son épouse Irmingard (805-851) est une descendance Etichonides : fille de Hugues le Peureux (770-837) > Luitfrid II (745-813), comte de Sundgau > Luitfrid I^{er} (705-767), duc d'Alsace > Adalbert.

[c] Aujourd'hui Koenigshoffen (ou Königshoffen) est un quartier ouest de Strasbourg : le duc Adalbert d'Alsace y bâtit une *villa* royale d'où le nom du lieu qui servait aussi aux rois francs lorsqu'ils vinrent à *Strateburgum* (nom d'origine celte ou franque?), une ville royale sous les Mérovingiens. Elle est nommée *Argentoratum* en latin avec une origine celte. Au VIII^e siècle, il y avait environ 1 500 habitants.

Données archéologiques mérovingiennes-carolingiennes

Des fouilles archéologiques (Logel & Putelat, 2012 ; Logel, 2013; Putelat & Logel, 2016) dans la zone du Birgelsgärten (sise à l'entrée Nord d'Ostheim – Fig. 1, 2, 9) ont montré qu'à partir du Haut Moyen Âge, c'est entre le VII^e siècle et le début du VIII^e siècle, que se constitue l'essentiel de l'occupation avec l'aménagement d'un espace central délimité par un enclos palissadé : il s'agit d'un établissement rural comprenant des bâtiments de plain pied, des cabanes semi-enterrées, un puits et des sépultures ; il est implanté dans la zone humide en bordure d'un ancien chenal de la Fecht. Au sud, l'enclos semble s'arrêter au bord de la Fecht (Fig. 10, 11). De l'autre côté du chenal, une fosse a livré un exceptionnel ensemble d'os de gibier et d'animaux domestiqués : selon Logel (2013), Putelat & Logel (2016), il pourrait s'agir des restes de chasses aristocratiques ou/et de banquets (Fig. 10).

³ Souvent confondu avec ce château et son abbaye de Hohenbourg du Mont Sainte-Odile, un autre château du Hohenbourg, construit au milieu du XIII^e siècle, se situe près de Wingen (F-67510) au nord de Lembach, à quelques centaines de mètres de la frontière franco-allemande (actuelle).

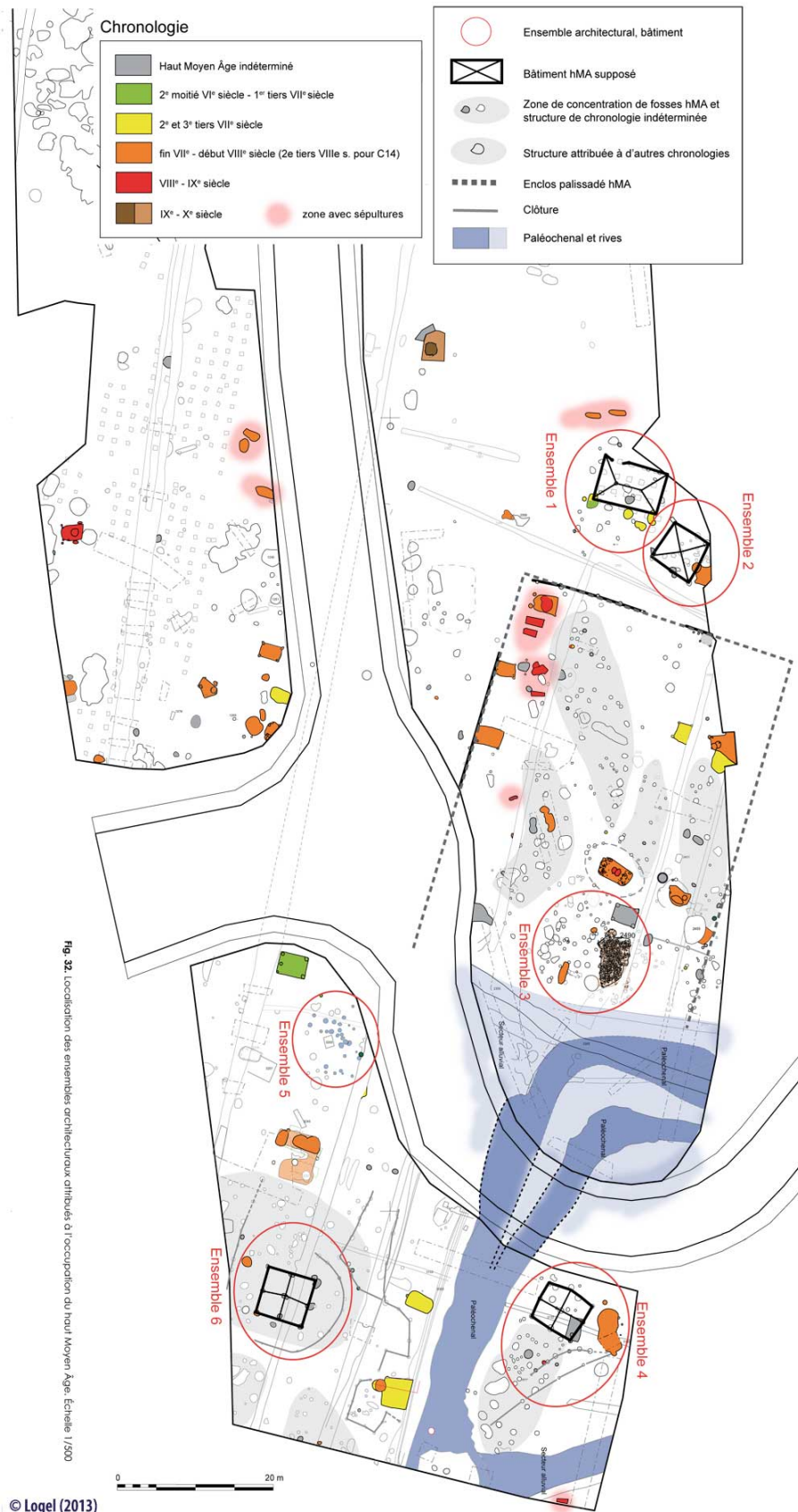


Fig. 10. - Schéma des fouilles d'après lequel a été fait le croquis ci-dessus : d'après Logel (2013), légèrement modifié - localisation des ensembles architecturaux attribués à l'occupation au Haut Moyen Âge (échelle 1/500^e).

Ces données corroborent la brève description et la localisation de la donation, ainsi que l'identité de son noble donateur :

- au VIII^e siècle, Ostheim était une « villa & marca » (comme nous l'avons défini ci-dessus). Ainsi, se confirme une origine du village actuel d'Ostheim, estimée au Haut Moyen-Âge (Logel, 2013) et plus précisément après l'occupation de l'Alsace par les Francs au début du V^e siècle. A partir du VI^e siècle, un domaine agricole ou regroupement de domaines francs était indistinctement mentionné en latin sous *villa* : il était situé près de l'eau et entouré de pâturages, tous deux indispensables pour leur bétail. Il pouvait s'étendre sur plusieurs dizaines à centaines d'hectares et pour un regroupement jusqu'à 60-110 têtes sur une superficie jusqu'à 2300 ha ; le cimetière était situé à 100-300 m des habitations (Ewig, 2001). Le cadre de la Fig. 1 représente une superficie d'environ 400 ha, ce qui permet d'envisager qu'à Ostheim ne se trouvait qu'une seule *villa*, celle mentionnée dans la donation et retrouvée par ces fouilles (Fig. 10, 11).
- Putelat & Logel (2016) décrivent le contenu d'une fosse (Fig. 10) avec de nombreux ossements d'animaux domestiques et de gibier, ces derniers appartenant notamment à des bisons d'Europe (*Bison bonasus* (Linné, 1758)), des élans (*Alces alces* Linné, 1758), des cerfs (*Cervus elaphus* Linné, 1758), des sangliers (*Sus scrofa* Linné, 1758), toutes ces espèces sont encore présentes de nos jours en Europe. Le climat estimé vers le VIII^e siècle n'était guère différent, voire un tout petit peu plus frais qu'au siècle dernier (avant le changement climatique actuel). Selon Putelat & Logel (2016), le propriétaire du domaine devait appartenir à une élite aristocratique y pratiquant des chasses ou/et des banquets : ceci est bien conforme à celui ayant fait la donation, à savoir le comte Hugues II (voir paragraphe ci-dessus) de la famille des Etichonides (Tableau 1).

A partir de l'emplacement des diverses structures architecturales, représentées sur la Fig. 10, Logel (2013) a proposé une restitution du site d'Ostheim (Fig. 11). Ce lieu correspond au site Ostheim et marque ainsi l'emplacement primitif du village actuel d'Ostheim.



Fig. 11. - Croquis de restitution du site d'Ostheim d'après Logel (2013).

En outre, ces fouilles ont aussi révélées de la présence humaine sur le site dès la Protohistoire, certes exclusivement marquée par la découverte d'une hache polie en jadéite, datée du Néolithique. Puis, du Bronze moyen jusqu'à La Tène (qui marque l'apogée de la civilisation celtique - jusque vers 25 avant J. C., avant l'occupation des Romains en Alsace), il y a trace d'une occupation avec des extractions de loess et un petit habitat (Logel, 2013) ; elle correspond à une présence celtique en Alsace.

La chronologie avec les principaux résultats des fouilles a été reportée sur le Tableau 2 (Logel, 2013). Pour plus de détails sur ces fouilles, nous renvoyons le lecteur aux travaux publiés par T. Logel et par O. Putelat (voir *Références*).

Tableau 2. – Chronologie avec un résumé des résultats des fouilles au Birgelsgärten (Ostheim) - d'après Logel (2013).

<i>Chronologie</i>	<i>Vestiges</i>	<i>Mobilier</i>
Néolithique moyen	/	Hache en jadéite
Bronze ancien / moyen	Fosse et inhumation	Céramique
Bronze final III	Fosses d'extractions, fosses, trous de poteau	Céramique, chenet, applique à bélière en bronze
Hallstatt D / La Tène A	Fosses d'extractions, fosses	Céramique, faune, peson, fibules serpentiformes, épingles, pointe de lance en fer, lithique
Haut Moyen Âge	Habitats, cabanes excavées et bâtiments sur poteaux, puits, sépultures	Céramique, faune, fusaïole, peignes en os, peson, lithique, verre, terre cuite architecturale, mouture

Conclusions

La toponymie des lieux alsaciens traduit la complexité de leur histoire à travers les millénaires et, comme dans le cas d'Ostheim, doit faire appel à une nécessaire approche pluridisciplinaire pour trouver une interprétation satisfaisante. C'est aussi l'occasion de vérifier diverses données et ainsi de les compléter ou de reprendre un débat, notamment sur les documents et la généalogie. Dans un registre proche, cela rejoint aussi l'onomastique des noms de famille et des prénoms et de l'importance des connaissances linguistiques et paléographiques en Alsace, abordant celtique, latin et les différents dialectes allemands.

En replaçant ces résultats dans leur contexte historique et politique, il apparaît que la présence des Francs n'a induit, du point de vue linguistique, aucune influence notable au sein de la population en Alsace. C'est l'invasion progressive des Alamans, au début du III^e siècle, qui a progressivement relégué le celtique pour être remplacé par l'alémanique, l'usage du latin, langue officielle, étant réservé aux lettrés et aux clercs, ce sont les deux seules langues en usage durant tout le Moyen Âge en Alsace où le parler alémanique s'est maintenu jusqu'à nos jours. Les Francs formaient un peuple puissant, sa noblesse étant à la tête d'un large empire en Europe (Fig. 9), mais sans influence linguistique en Alsace. En revanche, c'est sous les rois mérovingiens (Francs) que l'Alsace connaît sa seule unité politique en tant que duché d'Alsace, avec successivement cinq ducs avant sa suppression vers 750 par Pépin le Bref.

Contrairement à ce qui est parfois énoncé, les toponymes celtiques n'ont pas toujours été germanisés, car, parfois considéré comme tel, alors qu'il s'agit d'un mot celtique : Ostheim en est un exemple. L'extension des Celtes à partir du noyau originel, dont l'Alsace, a eu lieu à partir du III^e siècle avant J. C., notamment vers l'Europe de l'Ouest en prenant le nom de Gaulois.

Références

- Bullet J. B. (1753). Mémoires sur la langue Celtique : contenant 1. L'histoire de cette langue... : 2. une description étymologique des villes... ; 3. un dictionnaire celtique... Daclin, Besançon, vol. 1, 487 p. [Osthaim, p. 229 ; Fecht, p. 237].
- DMF (2017). Dictionnaire du Moyen Français. ATILF - CNRS & Université de Lorraine. <http://www.atilf.fr/dmf>, consulté le 25 mai 2018.
- Emig C. C., 2012. Alsace entre guerres et paix. In : Faire la guerre, faire la paix : approches sémantiques et ambiguïtés terminologiques. Actes des Congrès des Sociétés historiques et scientifiques, Éd. Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, Paris, p. 195-207 [en ligne - <http://cths.fr/>]
- Ewig E. (2001). Die Merowinger und das Frankenreich. Kohlhammer, Stuttgart, 4e édition, 268 p.
- Garnier J. (1849). Chartes bourguignonnes inédites des IX^e, X^e et XI^e siècles, extraites des manuscrits de la bibliothèque publique de Dijon et des archives départementales de la Côte d'Or, recueillies et expliquées dans

une introduction historique. *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France*, 2e série, Antiquités de la France, 2, p. 1-168.

- Grandidier P. A. (1787). Histoire ecclésiastique, militaire, civile et littéraire de la province d'Alsace. Pièces justificatives. Levrault, Strasbourg, vol. 2, 286 p. [Osthaim, p. XLIII].
- Hirsch H. (1934). Die Urkundenfälschungen des Klosters Ebersheim und die Entstehung des *Chronicon Ebersheimense*. *Festschrift Hans Nabholz*, Zürich, p. 22-53.
- Jullian C. (1915). La question de l'origine germanique ou celtique de l'Alsace. *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 59 (3), p. 217-218.
- Logel T. (2013). Ostheim, Haut-Rhin, Birgelsgaerten - RD 416 - rue de Strasbourg. Rapport de Fouilles préventive, Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan, Sélestat, vol. 1 : La pré- et protohistoire, 245 p. vol. 2 : Le haut Moyen Âge et la période moderne, 258 p.
- Logel T. & Putelat O. (2012). La fouille archéologique d'Ostheim "Birgelsgaerten". Synthèse des résultats scientifiques. Pair-archéologie, Sélestat, 24 p.
- Pfister C. (1890-1892). Le duché mérovingien d'Alsace et la légende de Sainte-Odile. Suivis d'une étude sur les anciens monuments du Sainte-Odile. *Annales de l'Est*, 4e année - 1890, 433-465 ; 5e année - 1891, 392-447 ; 6e année - 1892, 27-119.
- Putelat O. & T. Logel (2016). Une chasse aristocratique dans le Ried centre-Alsace au premier Moyen Âge: l'apport de l'archéozoologie à la connaissance du site d'Ostheim Birgelsgaertner (Haut-Rhin, France). *Mémoires de l'Association française d'Archéologie mérovingienne*, 32, p. 255-270.
- Schannat J. F. (1724). *Corpus traditionum Fuldensium, ordine chronologico digestum, complectens omnes et singulas imperatorum, regum, principum ... pias donationes in ecclesiam Fuldensem collatas, ab anno foundationis sua CCCXLIV. ad finem usque saeculi XIII. Accedit Patrimonium S. Bonifacii, sive Buchonia vetus ex iisdem traditionibus eruta, aliisque monumentis Fuldensibus aucta et illustrata, cum praefixa mappa geographica*, Francesco Domenico Bencini. Weidmannum, Saxoniae bibliopolam, Leipzig, 440 p. [Osthaim/Ostheim, p. 38-39, p. 420].
- Sickel T. (éd.) (1893). Die Urkunden Otto des III (Ottonis III. Diplomata). Hahn, Hannover, vol. 2 de *Monumenta Germaniae Historica*. Die Urkunden der deutschen Könige und Kaiser, 611 p.
- Stengel E. (1956). Urkundenbuch des Klosters Fulda. Elwert, Marburg, vol. 1/2, 386 p. [Ostheim, p. 240-244].
- Stoffel G. (1868). Dictionnaire topographique du département du Haut-Rhin comprenant les noms de lieu anciens et modernes rédigé sous les auspices de la société industrielle de Mulhouse. Imprimerie impériale, Paris, 261 p.
- Stoffel G. (1868) en ligne in Comité des Travaux historiques et scientifiques (CTHS) (2012). Dictionnaire topographique de la France comprenant les noms de lieux anciens et modernes, CTHS, Paris, <http://cths.fr/dico-topo/index.php> - consulté le 19 mai 2018.
- TLFi (2004). Trésor de la langue Française informatisé. Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française (ATILF) & Université de Lorraine, <http://atilf.atilf.fr/> - consulté le 25 mai 2018.
- Walther T. (2013). Das *Chronicon Ebersheimense*: Vorüberlegungen zu einer Edition und Untersuchung des "Gesamttextes". *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, 161, p. 59-84.
- Wentzcke P. (1910). Chronik und Urkundenfälschung des Klosters Ebersheim. *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, 25, p. 35-75.
- Wilsdorf C. (1960). L'Alsace et la chanson des Nibelungen. *Revue d'Alsace*, 99, p. 7-37 [Ebersmünster, p. 25-28]
- Wilsdorf C. (1967). Les Etichonides aux temps carolingiens et ottoniens. Actes du 89e Congrès National des Société savantes, Lyon 1964 in : *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1610) du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, année 1964, p. 1-33.

Note bibliographique : la plupart des publications citées ici sont disponibles sur le WEB, avec ou sans lien mentionné.

[au 29 juin 2018]

Données complémentaires



Figure a. - Chronologie Cadastre du ban communal d'Ostheim établi au XVIIIe siècle, avec les bans voisins et leurs limites (en brun) - et les bans (en rosé ou gris) des communes actuelles (noms en noire). Carte modifiée.

Figure b. - Détail du triangle Fecht - route d'Ostheim à Séléstat - rivière Altenbach dans lequel se situe les constuctions originelles de la villa Osthaim au VIIIe siècle : noms des terres et leur usage à l'époque du cadastre sont mentionnés dans le tableau ci-dessous.

Tableau. - Liste des terres recensées dans le cadastre ci-dessus avec leur nom, superficie et usage dans la zone correspondant à la création originelle du village - [a]aujourd'hui nommé Birgelsgaerten, devenu une zone artisanale.

		Superficie en :	arpents	perches
Terres				
6.	Darsilacker		33	20
Communaux ou terres cultivées comme jardins				
19.	Rottgärten & Brühlgärten		8	75
20.	Inselgärten			54
21.	Graßgärten		1	65
22.	Bircklergärten [a]		2	2
23.	Rebgärten		8	55
Prés				
33.	Oberebach Matten		15	88
Pâturages				
41.	Gäntzweide		4	82
42.	Bühl		5	61
44.	Emplacement du village, vergers		13	12